



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement

Question écrite n° 63336

Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur la situation actuelle des enseignants des écoles d'architecture dans notre pays. Il lui fait part de son regret que ce corps enseignant ne bénéficie d'une pleine reconnaissance de la qualité de son enseignement et soit confronté à de graves difficultés de carrière étant pour la plupart encore contractuels. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour donner satisfaction aux intéressés qui souhaitent une titularisation bien légitime.

Texte de la réponse

Reponse. - Les 911 personnels enseignants des écoles d'architecture font l'objet d'une attention particulière de la part du ministère de l'équipement, du logement et des transports depuis plusieurs années. Ainsi, deux procédures de repyramidage ont permis, en 1991 et 1992, la promotion à la catégorie supérieure de 379 enseignants contractuels. Des statuts de professeurs et de maîtres-assistants, très proches de ceux existant à l'université, ont été créés par décret du 24 janvier 1992. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992 et ont permis à 108 enseignants contractuels d'être titularisés. En 1993, une troisième phase du reclassement offrira une possibilité de promotion ou d'amélioration de carrière à 131 enseignants contractuels ; simultanément, 115 titularisations seront effectuées par concours réservé. Afin de permettre à tous les enseignants contractuels qui le souhaitent d'être titularisés, le Gouvernement a décidé de proroger de deux ans la période de titularisation et d'augmenter le nombre de postes offerts chaque année. Les enseignants qui souhaiteront rester contractuels bénéficieront, quant à eux, d'améliorations de carrière.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63336

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4872